



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Système de sécurité	
Solicitation No. - N° de l'invitation 9F030-160143/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 9F030-16-0143	Date 2016-12-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-739-14095	
File No. - N° de dossier MTA-6-39084 (739)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-12-19	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Carpentier, Patricia	Buyer Id - Id de l'acheteur mta739
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3505 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 004

1) Voir d'autres questions et réponses associées ci-dessous :

QUESTION 1 :

Le système d'exploitation va-t-il être changé?

RÉPONSE 1 :

Voir l'Annexe A, section 2.4

QUESTION 2 :

Est-ce que le système comporte des alarmes intrusion?

RÉPONSE 2:

Le système n'est pas raccordé à une centrale de surveillance qui reçoit les alarmes intrusion. Par contre, le système émet des alarmes de porte forcée, porte laissée ouverte etc...

QUESTION 3 :

- a. Est-ce que le 4N-205 ou la pièce au rez-de-chaussée comporte des encodeurs à vigie long?
- b. Est-ce que ces deux pièces ont une fibre optique installée, sur laquelle devra se connecter le système?

RÉPONSE 3:

a. Non. Les encodeurs se trouvent dans les locaux 2S-102 et 1E-104.B. Par contre, les conduits et le câblage seront fournis et installés par le client si nous allons de l'avant avec la caméra en option.

B. Non

QUESTION 4 :

Où seront situées les caméras qui apparaîtront dans l'addenda?

RÉPONSE 4 :

Les caméras seront situées autour du terrain du Centre spatial JHC, à l'extérieur et certaines près de l'entrée du site, où se trouvera la future guérite.

2) À la page 6 de 50, sous le point **4.1.2.2 EXEMPLE D'ÉVALUATION**;

SUPPRIMER ENTIÈREMENT

REEMPLACER PAR :

4.1.2.2 EXEMPLE D'ÉVALUATION

Tableau 1

Somme de toutes les lignes (chacun des articles).

Tableau 1.1

Somme de toutes les lignes (chacun des articles).

Tableau 2

Pour chaque ligne du Tableau 2, faire le calcul suivant.

(Colonne A X 10) + (Colonne B X 10) + (Colonne C X 10) + (Colonne D X 10) + (Colonne E X 10)

Tous les totaux des lignes seront ensuite additionnés pour fin d'évaluation financière.

Tableau 3

Pour chaque ligne du Tableau 3, faire le calcul suivant.

(Colonne F X 10) + (Colonne G X 10) + (Colonne H X 10) + (Colonne I X 10) + (Colonne J X 10)

Tous les totaux des lignes seront ensuite additionnés pour fin d'évaluation financière.

Total de l'évaluation = Somme des Tableau 1 + Tableau 1.1 + Tableau 2 + Tableau 3

3) À la page 16 de 50, sous l'**Annexe A – Besoin**, au point **2.2 Serveur d'applications de sécurité**;

AJOUTER À LA PREMIÈRE PHRASE:

Le serveur utilisé pour le système de contrôle d'accès doit avoir de la redondance. Si un serveur brise, un autre serveur doit prendre le relai.

4) À la page 20 de 50, sous l'**Annexe A – Besoin**, au point **2.6 Postes de travail des opérateurs**;

SUPPRIMER :

- deux écrans couleur de 23 po;

REEMPLACER PAR :

- écrans couleur de 23 po : 2 chacun pour les bureaux 1E-101.D et 1E-101.E et 3 pour le local 1E-104.

5) À la page 27 de 50, sous l'**Annexe A – Besoin**, au point **2.10 Caméras du système de TVCF**;

AJOUTER :

Les serveurs fournis doivent posséder une capacité de mémoire suffisante pour stocker en ligne les images accumulées sur une période d'au moins 30 jours par caméra, pour jusqu'à 125 caméras. La résolution des images peut atteindre jusqu'à 720x480, à raison de jusqu'à 15 ips (images par seconde).

6) À la page 30 de 50, sous l'**Annexe A – Besoin**, au point **2.13 Contrôleurs de portes / unités de contrôle d'accès**;

SUPPRIMER:

Le système d'accès doit utiliser des contrôleurs de porte dotée d'une redondance afin de prévenir que la défaillance d'un contrôleur n'entraîne la désactivation de plusieurs portes.

En cas de mise hors ligne du système, les UCA doivent continuer à fonctionner à 100% sans avoir à recourir à un mode de fonctionnement atténué.

REEMPLACER PAR :

En cas de mise hors ligne du système, les UCA doivent continuer à fonctionner à 100%, de façon autonome, sans avoir à recourir à un mode de fonctionnement atténué.

- 7) À la page 36 de 50, sous l'**Annexe A – Besoin**, au point **15. Dessins d'atelier**;

SUPPRIMER :

Dans les 15 jours suivant la signature du contrat, l'entrepreneur doit fournir trois séries de dessins d'atelier conformément au plan de projet approuvé. Les dessins d'atelier doivent être remis dans une reliure à trois anneaux et être séparés en section pour en faciliter l'examen. Les dessins doivent inclure, au minimum, les éléments suivants :

REEMPLACER PAR :

Dans les 30 jours suivant la signature du contrat, l'entrepreneur doit fournir trois séries de dessins d'atelier conformément au plan de projet approuvé. Les dessins d'atelier doivent être remis dans une reliure à trois anneaux et être séparés en section pour en faciliter l'examen. Les dessins doivent inclure, au minimum, les éléments suivants :

- 8) À la page 38 de 50, sous l'**Annexe A – Besoin**, au point **17.1 Plan de migration**;

AJOUTER :

Les travaux peuvent se dérouler de jour (pendant les heures de bureau habituelles) à la condition qu'ils n'engendrent que des interruptions localisées (à un maximum de deux (2) endroits physiques) pendant une durée maximale de 30 minutes. Toute interruption généralisée (qui touche plus de 2 endroits) ou qui dure plus de 30 minutes devra se faire après les heures de travail (en soirée ou les fins de semaine) et être approuvée par l'expert technique.

- 9) À la page 43 de 50, sous l'**Annexe A – Besoin**, au point **23.1 Caméra additionnelle**;

AJOUTER :

Comme il s'agit d'une caméra extérieure, il est attendu qu'elle soit fonctionnelle dans les pires conditions météo connues dans la région de St-Hubert au Québec. Ceci comprend, mais ne se limite pas à l'exposition au froid, à la chaleur, au soleil, au vent et aux précipitations extrêmes.

- 10) Sous l'**Annexe A – Besoin**,

AJOUTER l'addenda #1 ci-joint (voir la fin de ce document).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F030-160143/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
9F030-16-0143

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
MTA-6-39084

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta739
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

11) Sous l'**Annexe B – Base de Paiement**;

SUPPRIMER :

Tableau 1

REPLACER PAR TABLEAU 1 CI-DESSOUS ET AJOUTER TABLEAU 1.1 :

Tableau 1

Articles	Prix
Système de sécurité (livraison incluse)	_____ \$
Installation du système de sécurité + acceptation des travaux	_____ \$
Articles en option 1	
Caméra additionnelle fixe dans le système de TVCF	_____ \$
Câblage de l'équipement du système de TVCF à l'entrée	_____ \$
Articles en option 2	
Addenda #1 Prix forfaitaire (cette portion des travaux seulement)	_____ \$
Voir Tableau 1.1 ci-dessous pour autres articles	

Tableau 1.1 – Tableau des prix unitaires

Autres articles en option 2	Nombre d'unités minimum	\$/unité (matériel+ main d'œuvre)	Sous-total
Panneau de commande (contrôleur)	2		
Lecteur de carte de proximité (sans objet, parce qu'installer par l'entrepreneur en sécurité du projet clôture)	0		
Contact de porte	8		
Détecteur de mouvement (requête de sortie)	8		
Module d'alarme (20 points)	1		
Détecteur brise verre	1		
Poste d'ordinateur (ordinateur + Windows 7+écran 21po+clavier+souris) + description technique pour commander le système de contrôle d'accès et pour le système de détection d'intrusion	2		
		TOTAL :	

Tous les taux indiqués sont fermes, taxes applicables en sus.

*Pour les **articles en option 1**, l'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment deux ans suivant la date de fin des travaux (livraison et installation du système de sécurité + acceptation des travaux) en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.*

*Pour les **articles en option 2** (voir addenda #1), l'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment un an suivant la date de fin des travaux (livraison et installation du système de sécurité + acceptation des travaux) en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.*

NOTE POUR TABLEAU 1.1 :

Le prix unitaire doit être pour une installation complète et totalement opérationnelle et sans si limiter au texte suivant, doit comprendre : toute la coordination avec l'entrepreneur, les dessins d'atelier, l'achat, la livraison, la réception, l'installation, tous les matériaux et les travaux connexes, le raccordement de tous les composants nécessaires, la vérification et l'intégration finale de toutes les composantes de sécurité du projet clôture aux systèmes de sécurité du projet de mise à niveau des systèmes de sécurité «**9EF030-160143/A**». En plus, le prix doit inclure la mise en service au complet, de manière à ce que le nouvel équipement soit pleinement opérationnel à la guérite et au COS.

12) À la page 47 de 50, sous l'**Annexe D – Critères techniques obligatoires**, au point **1.2 Critères techniques obligatoires du système**;

Sous la colonne « **Explication du fournisseur** », pour faciliter l'évaluation, le fournisseur devrait indiquer clairement dans sa soumission à quelle page se trouve chacun des éléments évalués.

13) À la page 48 de 50, sous l'**Annexe E – Critères techniques cotés**, au point **1. Critères techniques cotés**;

SUPPRIMER LE TABLEAU ET REMPLACER PAR LE TABLEAU CI-DESSOUS :

Sous la colonne « **Page dans la soumission (référence)** », pour faciliter l'évaluation, le fournisseur devrait indiquer clairement dans sa soumission à quelle page se trouve chacun des éléments évalués.

Point	Description	Page dans la soumission (reference)	Note
1.1	Le système devrait permettre à l'opérateur de définir, visualiser et imprimer des résumés portant sur l'activité de l'ensemble du système à partir des enregistrements de la base de données.		
1.2	L'opérateur devrait pouvoir « reconnaître » une alarme, l'effacer de la fenêtre contextuelle des alarmes ou lui apposer la mention « en attente » d'une enquête plus poussée. L'opérateur devrait pouvoir rédiger et enregistrer des commentaires sur la réponse fournie à une alarme.		
1.3	Le système devrait permettre à l'opérateur de prévisualiser des rapports à l'écran avant de les imprimer ou de les enregistrer.		
1.4	Le système devrait fournir un mécanisme simple de synchronisation des utilisateurs du domaine Windows et des utilisateurs du logiciel de sécurité, de sorte qu'il ne soit pas nécessaire de saisir manuellement les données en cas d'ajout ou de retrait d'utilisateurs.		
1.5	Le logiciel devrait être conçu pour permettre à chaque opérateur de sélectionner la langue de son choix et de basculer d'une langue à l'autre sans avoir à quitter le logiciel et à le redémarrer.		
1.6	Dans le cas des rapports d'activité, le système devrait permettre à l'opérateur de programmer leur création automatique. Les rapports devraient être envoyés automatiquement à l'imprimante désignée.		
1.7	Les alarmes de contrôle d'accès devraient pouvoir être configurées de manière à forcer l'opérateur à inscrire des notes dans le système relativement aux mesures prises pour effacer une alarme.		
1.8	Les NIP utilisés devraient être créés de façon aléatoire par le logiciel de contrôle d'accès.		
1.9	Le système devrait offrir à l'opérateur la possibilité d'ouvrir un plan d'étage pour localiser l'emplacement de la porte ou du périphérique ayant déclenché l'alarme.		
1.10	Les stations de surveillance locales devraient afficher la photo des personnes qui franchissent un point de contrôle d'accès afin de permettre au personnel de la sécurité de procéder à une vérification visuelle de ces personnes.		
Total			

14) À la page 49 de 50, sous l'**Annexe E – Critères techniques cotés**, au point **2. Démonstration technique**;

AJOUTER :

La vidéo de démonstration doit avoir une durée maximale d'une (1) heure. Tout élément présenté après l'index de 60 minutes ne sera pas considéré dans l'évaluation.

15) À la page 49 de 50, sous l'**Annexe E – Critères techniques cotés**, au point **2. Démonstration technique**;

SUPPRIMER :

TABLEAU 2.1 DÉMONSTRATION

REEMPLACER PAR :

LE TABLEAU 2.1 DÉMONSTRATION CI-DESSOUS :

Tableau 2.1 Démonstration

Sous la colonne « **Référence (index de temps)** », pour faciliter l'évaluation, le fournisseur devrait indiquer clairement dans sa soumission à quel moment dans la vidéo (index de minute et de seconde) se trouve chacun des éléments évalués.

Point	Description	Référence (index de temps)	Note
2.1.1	Les alarmes doivent être affichées dans une fenêtre d'événements d'alarmes et assorties des renseignements suivants afin de permettre une gestion opportune des alarmes :		
	a. Heure de l'alarme;		
	b. Type d'alarme;		
	c. Priorité de l'alarme;		
	d. Description fournie par l'utilisateur;		
	e. Emplacement;		
	f. Instructions relatives à l'intervention;		
	g. Personnes ressources pour les alarmes;		
	h. Commentaires relatifs à l'intervention effectuée.		/8
2.1.2	Le système devrait fournir le moyen d'établir une hiérarchie		/5

	des niveaux de priorité d'alarme pour aider les opérateurs à déterminer le degré d'importance d'une alarme. L'utilisateur devrait pouvoir définir les propriétés de chaque priorité d'alarme :		
	a. Chaque priorité d'alarme peut être attribuée à une unité de contrôle d'accès, une porte, une entrée auxiliaire, une entrée supervisée, etc. Il est également possible d'attribuer chaque périphérique à un type d'alarme précis ou à un groupe de types d'alarme.		
	b. Chaque priorité d'alarme peut être assortie d'une description unique et de caractéristiques d'affichage personnalisées.		
	c. Chaque priorité d'alarme peut être reliée à un fuseau horaire du système déterminant à quel moment la priorité en question est en vigueur. En dehors du fuseau horaire assigné, l'alarme est tout de même signalée, mais les propriétés qui lui ont été attribuées ne le sont pas.		
	d. Chaque priorité d'alarme peut être acheminée à des opérateurs de système connectés à des ordinateurs précis.		
	e. Chaque priorité d'alarme peut être associée à un fichier sonore (WAV) pour aider l'opérateur à déterminer son niveau d'importance.		
2.1.3	Le système doit permettre à l'opérateur de créer, d'imprimer et de sauvegarder les rapports suivants :		
	a. Rapport d'activité;		
	b. Rapport sur l'historique des cartes ou des groupes de carte;		
	c. Rapport des connexions au système;		
	d. Listes d'alarmes;		
	e. Rapport sur les alarmes en dehors des heures de travail;		
	f. Rapport sur les alarmes et les événements;		
	g. Rapport sur les heures cumulées;		
	h. Rapport sur l'état des cartes (entrée/sortie);		
	i. Rapport sur l'occupation (liste des noms des occupants);		
	j. Rapport des cartes désactivées.		/10
2.1.4	Les rapports suivants doivent pouvoir être produits :		
	a. Rapport sur les équipements du site;		
	b. Rapport sur l'état des lecteurs;		
	c. Rapport sur l'historique des portes;		
	d. Liste des détenteurs de carte;		
	e. Renseignements relatifs aux détenteurs de carte;		
	f. Rapport sur les utilisateurs du système;		
	g. Rapport sur les plages horaires.		/7

2.1.5	a. Tous les rapports doivent pouvoir être imprimés.		/7
	b. L'opérateur doit pouvoir choisir l'imprimante à utiliser.		
	c. La fonction d'impression devrait être intégrée à celles de Windows.		
	d. Tous les rapports devraient comprendre les éléments suivants :		
	i Nom du rapport;		
	ii Numéros de page;		
	iii Heure et date;		
	iv Nom du site.		
2.1.6	Le système devrait permettre à un opérateur d'« archiver » le dossier d'un détenteur de carte s'il ne souhaite pas l'éliminer de façon définitive. Dans un tel cas, le dossier serait maintenu dans la base de données, mais la carte serait invalide. Son détenteur ne pourrait avoir accès aux lieux qui lui étaient auparavant accessibles. Le statut resterait en vigueur jusqu'à ce que le dossier du détenteur de carte soit réactivé par un opérateur.		/1
2.1.7	Le système devrait permettre de voir le résumé des niveaux d'accès de chaque détenteur de carte afin de déterminer lesquelles des portes lui sont accessibles et inaccessibles.		/1
2.1.8	Une photographie numérique doit pouvoir être jointe au fichier de chaque détenteur de carte. Les photographies seront également imprimées sur les cartes d'accès; elles apparaîtront sur les écrans au cours d'une activité en ligne.		/1
2.1.9	Un opérateur doit pouvoir consulter l'activité de chaque détenteur de carte à des fins d'audit, d'enquête ou de localisation.		/1
2.1.10	Le système doit permettre l'affichage d'images vidéo en temps réel et l'activation de la fonction de vérification des photos.		/1
			Total /42

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.



Date: 2 décembre 2016

Projet: Système de sécurité
Agence spatiale canadienne
Centre John H. Chapman, St-Hubert, QC.

ADDENDA # 1

Le présent addenda fait partie intégrante des documents contractuels et a pour objet de modifier le devis et les dessins du projet précité. Les modifications décrites ci-après entrent en vigueur immédiatement.

1. ÉLECTRICITÉ

1.1. Clarifications:

1.1.1. L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau des **«Systèmes de sécurité 9EF030-160143/A»** doit prévoir en plus de tout l'équipement et les composantes requises pour ces nouveaux systèmes, l'espaces et tout l'appareillage requis d'une capacité suffisante pour accommoder, intégrer et raccorder aux nouveaux systèmes les équipements supplémentaires mentionnés ci-dessous :

1.1.1.1. **Infrastructure** : L'entrepreneur du futur projet de clôture (le projet de Clôture est présentement à l'étape d'élaboration des plans et devis. Les travaux sont planifiés se réaliser en 2017) fournira et installera une (1) conduite souterraine, contenant des câbles à fibre optique, entre la guérite et le local 4N-205 via le pavillon 6 où se trouve une portion de l'équipement de sécurité névralgique des systèmes de sécurité de l'ASC. L'entrepreneur du projet de clôture installera des câbles à fibre optique en quantité suffisante, avec une marge supplémentaire de 25 % pour les besoins futurs, pour le transport des signaux de l'équipement de sécurité du projet de clôture.

1.1.1.2. **Système de détection à la clôture** : *L'entrepreneur du projet de clôture fournira et installera un (1) module d'alarme entrée/sortie avec 25 ports «sortie» (chacun connecté à 1 zone, pour un total de 25 zones).* L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau des systèmes de sécurité «9EF030-160143/A» doit raccorder et intégrer les ports «sortie» de ce module, installé dans la salle technique à la guérite, à tout logiciel de gestion de sécurité couramment utilisé.

1.1.1.3. **Systèmes de caméras extérieures** : L'entrepreneur du projet de clôture fournira et installera :

1. *Vingt (20) caméras PTZ (pan/tilt/zoom) extérieures à photosensibilité élevée, munies de câbles à fibre optique.*
 - a. L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau des systèmes de sécurité «9EF030-160143/A» doit raccorder et intégrer les caméras aux nouveaux serveurs.
2. Cinq (5) caméras fixes extérieures et intérieures à photosensibilité élevée, munies de câbles à fibre optique.
 - a. L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau des systèmes de sécurité «9EF030-160143/A» doit raccorder et intégrer les caméras aux nouveaux serveurs.
3. Un (1) module de transmission IP monté sur châssis, placé à l'intérieur de l'armoire technique sécurisée de la guérite.
 - a. L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau des systèmes de sécurité «9EF030-160143/A» doit faire l'intégration et les raccordements finaux.
4. Quatre (4) écrans (deux écrans de 27" et deux de 55").
 - a. L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau des systèmes de sécurité «9EF030-160143/A» doit faire l'intégration et les raccordements finaux.
 - b. En plus, l'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau «9EF030-160143/A» doit fournir, installer, raccorder et intégrer : clavier, souris et un poste de travail pour afficher les images des caméras et commander les caméras qui sont sous la responsabilité du personnel de la guérite.

1.1.2. L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau des systèmes de sécurité «9EF030-160143/A» doit prévoir en plus de tout l'équipement et les composantes requises pour ces nouveaux systèmes, l'appareillage mentionné ci-dessous pour la guérite. En plus, l'entrepreneur doit fournir les prix unitaires, pour les matériaux et la main d'œuvre, pour toutes les composantes incluses dans le tableau:

1.1.2.1. Systèmes de contrôle d'accès IP et de détection d'intrusion : L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau «9EF030-160143/A» doit fournir, installer, raccorder et intégrer :

1. Deux (2) appareils commandés à distance (contrôleurs) IP pour le contrôle d'au moins huit (8) lecteurs de cartes de proximité (4 lecteurs par contrôleur ou équivalent à ceux du nouveau projet de modernisation de sécurité), placés à l'intérieur de l'armoire technique sécurisée de la guérite. Tous les composants de contrôle d'accès IP pour au moins huit (8) entrées ou sorties (lecteurs de cartes, contacts de porte, détecteurs de mouvement, gâches électriques, etc.). L'entrepreneur du projet de clôture fournira, installera et raccordera les

lecteurs de cartes de proximité aux barrières d'entrée/sortie et à la guérite. L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau doit faire l'intégration et les raccordements finaux.

2. Modules d'alarme anti intrusion entrée/sortie dans les contrôleurs ci-haut mentionnés, contenant au moins 20 points d'alarme, comme les contacts de porte, les détecteurs de mouvement et les bris de verre placés à l'intérieur de l'armoire technique sécurisée de la guérite.
3. Un (1) écran de 27", clavier, souris et poste de travail pour commander le système de contrôle d'accès et de détection d'intrusion sous la responsabilité du personnel de la guérite.

1.1.2.2. L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau des systèmes de sécurité «9EF030-160143/A» doit fournir, installer et raccorder tous les composants nécessaires dans l'armoire de la guérite, dans les salles d'équipement et au COS du complexe de L'ASC. Cet entrepreneur doit prévoir faire l'intégration finale de tous les composants de sécurité du futur projet de clôture aux systèmes de sécurité du projet de mise à niveau des systèmes de sécurité.

1.1.2.3. L'entrepreneur en sécurité du projet de mise à niveau des systèmes de sécurité «9EF030-160143/A» fera la mise en service au complet, de manière à ce que le nouvel équipement soit pleinement opérationnel à la guérite et au COS.

- Une fois l'autorisation des travaux reçus, l'entrepreneur doit exécuter les travaux dans un délai de 8 semaines.

Description du projet «Clôture périmétrique et entrée du stationnement» :

Les travaux consistent :

- Le projet prévoit l'ajout d'une nouvelle clôture et d'un nouveau chemin d'accès périphérique sur une longueur d'environ 2.5 KM.
- Le projet prévoit d'avoir un système de détection d'intrusion avec câbles intégrés à fibre optique attachés à la clôture couvrant plusieurs zones et communiquant avec la guérite et le centre des opérations de sécurité (COS).
- Le projet prévoit d'avoir de l'éclairage et des caméras autour du périmètre le long de la clôture ainsi que des caméras dans le secteur de l'entrée principale du stationnement où se trouvera la future guérite.
- Le projet prévoit que les images soient transmises à la guérite et au COS.
- Le projet prévoit le réaménagement complet des voies d'accès de l'entrée principale du stationnement avec l'ajout d'une guérite (poste de garde secondaire) pour contrôler l'accès au site.
- Le projet prévoit que tous les systèmes de contrôle d'accès aux barrières doivent pouvoir être commandés de l'intérieur de la guérite ainsi qu'à distance de la salle de contrôle (COS).